

<b>Détail des points abordés par les stagiaires</b>
---

**Un projet documentaire pour quoi faire ?**

- Parce que c'est une obligation institutionnelle
- Pour lutter contre l'isolement
- Pour se faire entendre au sein de l'établissement
- Pour se donner des objectifs qui doivent être modestes et réalisables
- Pour clarifier certaines situations et remédier à des dysfonctionnements
- Pour ne pas naviguer à vue
- Pour faire prendre conscience que le CDI est un lieu d'apprentissage et se donner les moyens d'établir en concertation avec les enseignants des autres disciplines une progression cohérente dans l'initiation à la recherche documentaire.

**Pour une analyse de l'existant pertinente**

Les indicateurs d'activité n'ont pas grande valeur s'ils ne sont pas replacés dans leur contexte et analysés avec circonspection : ne pas confondre emprunts de documents et lectures de documents. Les statistiques de fréquentation sont difficiles à établir de façon fiable sans y passer trop de temps, notamment la fréquentation par niveau. Il y aurait nécessité de faire évoluer les outils de gestion des présences / absences qui ne sont pour l'instant pas du tout adaptés à nos besoins (Educhorus par exemple).

**Quelle place pour la pédagogie documentaire ?**

Au lycée avec la réforme, les collègues des autres disciplines sont débordés et ne trouvent plus de temps pour un parcours de formation des élèves à la culture de l'information.

Or il y a beaucoup à faire du primaire à l'université notamment pour un usage intelligent d'Internet. Au collège il y a moyen de s'appuyer sur les programmes pour construire une collaboration pédagogique par exemple avec les enseignants de SVT en 3<sup>ème</sup>, les élèves devant traiter en autonomie un sujet dans le domaine de la responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement.

L'histoire des arts est aussi un domaine qui nous donne l'occasion d'intervenir dans les apprentissages en concertation avec nos collègues.

On remarque parfois une désaffection de jeunes collègues à l'égard des CDI d'où la question suivante :

- Quelle sensibilisation reçoivent, aujourd'hui, les enseignants en formation, à la pédagogie documentaire et à ce que nous pouvons apporter dans ce domaine ?

En tout cas une rencontre au CDI avec les étudiants de Master 1 au cours de leurs stages d'observation dans nos établissements donne l'opportunité d'explicitier nos missions.

### **Ce que ne devrait pas être le projet documentaire :**

- Un catalogue d'activités
- Un projet déséquilibré qui privilégie un axe par rapport à un autre. Par exemple un projet qui donnerait trop d'importance aux actions d'incitation à la lecture par rapport aux activités encadrées de recherches documentaires.

### **Vers la politique documentaire**

Comment intéresser l'ensemble des personnels à la politique documentaire alors que certains collègues n'en voient aucunement l'utilité et que d'autres donnent des travaux documentaires à leurs élèves sans se soucier de savoir quelles sont les ressources de l'établissement et du CDI en particulier.

Certains éléments de réponse ont été donnés au cours de la réunion :

Une enquête auprès des adultes de l'établissement permet de les intéresser au fonctionnement du CDI et aux activités qui y sont menées tout en étant un des fondements du projet documentaire.

On fait tous de la politique documentaire sans le savoir. Cela commence par de petites choses, par exemple le recensement exhaustif des ressources et une politique d'acquisition concertée.

Le chef d'établissement a un grand rôle à jouer dans ce domaine. C'est lui qui impulse la dynamique et sensibilise l'ensemble de la communauté éducative à ce sujet.